



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Mercredi 19 mars 2025

Réf 2025/016B

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 05 mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD - FABRE – Mmes HURLIN – M. HIBSCHELE – Mmes ARNAUD GIBOULET SCHMITT (à 20h44) – BAECKER - POULLET – MM COULON - BECHARD –NEVEU– AUBIN – Mmes PANAFIEU – MENALDO KEBDANI -

ABSENTS EXCUSES : Mme FOURES – DE CORO - MM ALTIER -- REBUFFAT

PROCURATIONS : Madame DE CORO à Madame ARNAUD GIBOULET
Monsieur REBUFFAT à Madame MENALDO KEBDANI

Soit 17 votants

OBJET : Approbation du CA (CFU) 2024

Le conseil municipal,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction comptable M57,
CONSIDERANT la réunion de la Commission des Finances, qui s'est tenue le 27 février 2025
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité (hors le maire)

Article 1 : désigne Monsieur Alain FABRE président de séance pour le vote du CA.

Article 2 : D'adopter le compte administratif pour l'exercice 2024, tel qu'arrêté aux montants suivants :

Dépenses de fonctionnement	1 147 482.06 €
Recettes de Fonctionnement	1 674 361.04 €
Report 002	400 000.00 €
Résultat de la section.....	+ 926 878.98 €

Dépenses d'investissement	1 434 727.68 €
Recettes d'investissement	1 092 010.47 €
Report 001	300 579.30 €
RAR 2024	207 631.30 €
Résultat de la section	- 249 769.21 €

RESULTAT CUMULE 2024 + **677 109.77 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

L'adjoint délégué aux finances,
Alain FABRE



Porte des Gorges du Gardon - Site classé